Cinquante-septième année. - N ° 58 A Jeudi 23 mars 2023

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 3103

84 – VAUCLUSE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

Ventes et cessions

302 136 056 RCS Avignon.
SOCOGI EXPERTISE COMPTABLE.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 108711.39 EUR.
Adresse : Zone Industrielle Courtine la Sophie 50 Rue Berthy Albrecht, 84000 Avignon.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS AU BODACC RELATIF AU PROJET COMMUN DE FUSION 1 - Société absorbante : Société ORIGA GROUP, société à responsabilité limitée au capital de 67 560 euros, dont le siège social est 45 cours Gouffé 13006 MARSEILLE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le numéro 433 766 649, 2 - Société absorbée : Société SOCOGI EXPERTISE COMPTABLE, société à responsabilité limitée au capital de 108 711,39 euros, dont le siège social est 50 rue Berthy Albrecht Zone Industrielle Courtine-La Sophie 84000 AVIGNON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Avignon sous le numéro 302 136 056 3 - Evaluation de l'actif et du passif de la société absorbée dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 920 413 € Passif : 286 650 € Soit un actif net de 633 763 € 4- rapport d'échange : La société ORIGA GROUP, société absorbante, détenant la totalité des parts sociales de la société SOCOGI EXPERTISE COMPTABLE, société absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation du capital. De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution de parts émises par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange et il n'y a pas de prime de fusion. 5 - Dépôt du projet de fusion Le projet de fusion établi le 16/03/2023 a été déposé : - Au greffe du tribunal de commerce de Marseille le 16/03/2023 au nom de la société ORIGA GROUP, société absorbante - Au greffe du tribunal de commerce d'Avignon le 16/03/2023 au nom de la société SOCOGI EXPERTISE COMPTABLE, société absorbée Pour avis.